

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 20 MARS 2023</b>
--	--

Référence
<b>DEL.011-2023</b>

Objet de la délibération
<b>Demande de subvention Départementale au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voirie Communale pour la réfection de la chaussée rue du Plumont</b>

Membres du Conseil Municipal
En exercice : <b>23</b> Présents : <b>19</b> Qui ont pris part au vote : <b>23</b>

Date de la convocation
<b>15 mars 2023</b>

Date de publication
<b>23 mars 2023</b>

Vote
<b>A l'Unanimité</b> Pour : <b>23</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le quinze du mois de mars deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.

Présents : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjointes – Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Pascal GRULOIS qui donne pouvoir à Patricia MOISSETTE.

A été nommé secrétaire de séance : Gautier MARSON.

**DÉLIBÉRATION N°011-2023 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE RUE DU PLUMONT – DISPOSITIF D'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS-VOIRIE COMMUNALE (ADVB-VC) – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE.**

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

*Le Département du Nord lance un appel à projets annuel intitulé « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Voirie Communale (ADVB-VC) à destination des communes de moins de 3 500 habitants ayant conservé la compétence « Voirie ».*

*Ce dispositif de subvention concerne les travaux de rénovation et de réfection de la couche de roulement d'une voie ou de plusieurs tronçons de voies communales pour lesquelles différentes techniques sont envisageables, comprenant notamment la réparation des nids-de-poule/ornières, le rabotage préalable, la couche d'accrochage et l'enrobé sur un maximum de 8 cm d'épaisseur.*

*Peuvent également être prises en compte dans les dépenses subventionnables : l'installation du chantier, la mise à niveau des bouches à clef ou autres ouvrages situés sur voirie, la signalisation par marquage horizontal et vertical après travaux.*

*Le montant minimal de travaux financés est fixé à 8 000 euros HT et le montant maximal à 150 000 euros HT. Le taux maximal de financement est de 50%, plafonné à 75 000 euros HT.*

*Au vu de l'accompagnement financier du Département et de son programme de travaux en voirie, la Commune de Genech envisage la réfection de la couche de roulement sur la rue du Plumont, du giratoire à la rue des Sablons (Cf. Annexe 1 de la présente délibération). Cette opération nécessaire et suivie par la Communauté de Communes Pévèle Carembault a été estimée à 190 266,38 euros HT, soit 228 319,66 euros TTC. A ce montant, le coût des sondages et carottages de sols préalables aux travaux est à ajouter, soit une estimation de 2 080,00 euros HT, équivalent à 2 496,00 euros TTC (Cf. Annexe 2 de la présente délibération).*

*Le coût total estimé des travaux de réfection de la chaussée de la rue du Plumont s'élève donc à 192 346,38 euros HT, soit 230 815,66 euros TTC.*

*L'appel à projets ADVB-VC se termine le 31 mars prochain, il y a donc urgence à se prononcer sur les travaux de réfection de la chaussée du Plumont envisagée cette année, conformément au programme de travaux communal.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention :

- **Adopte** l'opération de réfection de la couche de roulement de la rue du Plumont, telle que présentée ci-dessus et reprise en annexes de la présente Délibération.
- **Donne** son accord afin que soit déposée une demande de subvention auprès des services du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voirie Communale (ADVB-VC) pour la réalisation des travaux précités.
- **Donne** tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer tous documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.
- **Arrête** les modalités de financement ci-dessous :

<b>Dépenses travaux HT</b>	<b>192 346,38 €</b>
Subvention du Conseil Départemental (50%)	75 000,00 €
Autofinancement	117 346,38 €

- **Inscrit** le montant des dépenses au Budget Primitif 2023.

Signature du Secrétaire  
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
les an, mois et jour susdits. Pour copie  
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.